

Vos tarifs au quotidien

Professionnels

Principales conditions tarifaires 2025

En vigueur au 1^{er} juin 2025

Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA (sauf indications HT).

Sommaire

	Dates de valeur	5
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	6
	Banque à distance	8
	Moyens et opérations de paiement	10
	Effets de commerce	16
	Offres groupées de services	17
	Irrégularités et incidents	20
	Financements bancaires	21
	Opérations à l'international	24
	Épargne, titres et placements financiers	28
	Assurances et prévoyance collectives	30
	Autres services	31
	Résoudre un litige	32



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques « **Bon à savoir !** », tout au long du livret, les infos, les notes, les remarques à retenir.



DATES DE VALEUR

Principales dates de prise en compte des opérations ^(1*).

Opérations	Date de valeur	Observations
Versement espèces	J	J = jour de versement à l'agence ou sur les automates de dépôts
Retraits espèces - à l'agence	J	J = jour du retrait à l'agence
Remise de chèques		
- remise globale	J + 1 calendaire	J = jour de remise à l'agence
- Télécollecte	J + 1 ouvré	J = jour d'arrivée des chèques au centre de tri
- International Euro	D	D = date indiquée par la banque étrangère
- International Devises	D + 2 jours ouvrés boursés	D = date indiquée par la banque étrangère
Remise d'effets		
- effets domiciliés à échéance	E + 2	E = date d'échéance (Remise faite 6 jours avant l'échéance)
- effets domiciliés à vue ou échus	R + 8	R = date de remise au guichet
Remises SDD CORE (standard)	E	E = date de règlement (Remise faite 2 jours avant la date de règlement souhaitée)
Remises SDD B2B (interentreprises)	R + 2	R = date réception siège (remise non faite dans les délais)
Remise de paiement par carte	J + 1 calendaire	J = jour de télécollecte
Virement		
- interne crédit	J	J = jour de réception ou d'émission
- externe crédit	J	
- à échéance	J	J = jour d'échéance
- International Euro et Devises sans conversion	D	D = date indiquée par la banque étrangère
- International Devises avec conversion	D + 2 jours ouvrés boursés	D = date indiquée par la banque étrangère
Paiement chèque	J	
Paiement d'effets	J	
Paiement avis de prélèvement	J	
Opérations sur prêts	J	
Opérations sur titres		
- opérations OPCVM	J	
- opérations Bourse	J + 3	
Virement		
- externe débit	J	
- interne débit	J	
Impayés (chèques, effets)	J	J = date de crédit en compte de l'opération initiale

(1) sous réserve d'acceptation de la banque.

* date exprimée en jours ouvrés sauf exceptions précisées.



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE EN EUROS

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	GRATUIT
- compte courant	
- compte de campagne électorale	900 € (à la mise en place)

Services bancaires de base ⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte	GRATUIT
- Au sein du groupe Crédit Agricole	
- Hors groupe Crédit Agricole	

Clôture de compte	GRATUIT
-------------------	---------

Relevés de compte

Relevé de compte mensuel (papier ou électronique) ⁽²⁾	GRATUIT
--	---------

Relevé de compte journalier, décadaire ou à la quinzaine – format électronique uniquement ⁽³⁾	GRATUIT
--	---------

Relevés monétiques

Relevé mensuel détaillé des remises cartes (selon réglementation IFR *)	
papier	12,50 €
CAEL ou EDI	GRATUIT

Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte	GRATUIT
--	---------

Relevé mensuel de remises cartes	GRATUIT
----------------------------------	---------

* IFR : Interchange Fee Regulation, règlement européen

Rédition relevé de compte

Forfait	7,46 € HT
+ par relevé	1,87 € HT

Autres relevés

Relevé annuel des frais bancaires ⁽²⁾	GRATUIT
--	---------

Relevé annuel sur instruments financiers	GRATUIT
--	---------

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(2) Dont relevé en braille

(3) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

Gestion du compte

Frais de tenue de compte
Professionnels
Associations

16 €/MOIS
2 €/MOIS



Bon à savoir !

Vous êtes une association et à la recherche d'une plateforme de paiement et de gestion tout en un. YAPLA* vous propose des solutions. Pour plus de détails sur les offres et facturations, rendez-vous sur : <https://yapla.fr/caa>

Vous avez déjà souscrit à l'une des formules de YAPLA, des avantages tarifaires pourront vous être accordés pour 2025, sous réserve du respect de conditions d'éligibilité (renseignez-vous en agence pour les connaître) : Gratuité de la formule ESSENTIEL pour les associations clientes CAAQ, sinon tarif indicatif en vigueur au 01/01/2025 de 24€ et Exonération des frais de tenue de compte et lettre de relance pour actualisation du dossier client pour toute formule YAPLA souscrite avec documents juridiques valides.

*Yapla France est une SAS au capital de 610.000€, siège social : 50 rue la Boétie, 75008 Paris, RCS Paris 850 890 666, enregistré auprès de l'ACPR en tant qu'agent de LemonWay prestataire de services de paiement, sous le n°83272, et auprès de l'ORIAS en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif sous le n°19004549.

Forfait des opérations courantes illimitées : virements SEPA (internes et externes), prélèvements SEPA et TIP SEPA

1,05 €/MOIS

Commission de mouvement
(Calculée sur le cumul des opérations de débit du mois, Prélèvement mensuel)

Professionnels

0,10 % avec mini 4,5 €

Associations

GRATUIT

Pour les détenteurs de l'offre EKO PRO ⁽¹⁾

0,10%

Lettre de relance pour actualisation du dossier client :

Professionnels

50 € HT

Associations (cf Bon à savoir ci-dessus)

25 €

Mise en place d'une procuration

GRATUIT

Frais de recherche (documents et/ou opérations bancaires et/ou copies de chèques avec bénéficiaires externes)⁽²⁾

Forfait

13 € HT

+ par document

1,75 € HT

Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes

112,50 € HT

Frais de gestion de compte inactif ⁽³⁾

30 €/AN

Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier

MAXI

Écrétage

- Actilibre Tandem

4,35€

CA E-Cash management

Nous consulter

Relevé d'échelle simple

Nous consulter

Relevé d'échelle de compte fusionnés

Nous consulter

Taux annuels intérêts débiteurs (hors découvert autorisé) *

Nous consulter

* taux débiteur = TEM + 31% du TEM

TEM : moyenne arithmétique des TEG observés par la BDF aux établissements de crédit.

(1) Du montant total des opérations passées au débit du compte sur le trimestre écoulé au-delà de 10 000€

(2) Pour toute demande de document ou de recherche (hors relevé de compte et imprimé unique fiscal)

(3) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.



BANQUE À DISTANCE

Téléphone avec Filvert service vocal (consultation des comptes)

Tél 09 88 22 00 00

APPEL NON SURTAXÉ

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte

Abonnement mensuel

GRATUIT

Alerte écrétagé

GRATUIT

Alerte solde débiteur

GRATUIT

Alerte mise à disposition de moyens de paiements

GRATUIT

Gestion du compte à distance par internet

Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel ⁽¹⁾

Tout Professionnel et Association

CAEL Pro Base (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel, consultation des effets)

GRATUIT

CAEL Pro RIB⁽²⁾, CAEL Pro Rib Titres (CAEL Pro Base avec virements internes, gestion des effets) (virements externes non inclus : cf page 15) - tous professionnels dont associations

7,50 €/MOIS

Ce service de banque à distance sur Internet est accessible depuis:

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-aquitaine
- Notre application mobile Ma Banque

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS



Bon à savoir !

Avec son application MA BANQUE, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- Consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- Simulation en ligne.
- Contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponible gratuitement sur App Store, Google Play, ma banque d'où je veux, quand je veux.

(1) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

(2) Service gratuit pour les Droits aux comptes et pour les détenteurs de l'offre EKO Pro.

Certificats électroniques

Ma Signature EDI ⁽¹⁾	5 €/MOIS
Signature Performance ⁽²⁾ (Plus commercialisée depuis 2024)	3 €/MOIS
Swift 3SKey ("Swift Secure Signature Key"), par clé USB	109,17 € HT COTISATION POUR 3 ANS

Services d'échanges de données informatisées

1 - EDI WEB ⁽³⁾

Abonnement mensuel EDI WEB (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	26,50 €
Tarification à la ligne (uniquement pour les relevés de comptes journaliers)	0,05 €/ligne

2 - EBICS T et TS ⁽³⁾

Abonnement mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	
- EBICS T (transport)	55 €
- EBICS TS (transport et signature)	55 €
Tarification à la ligne (uniquement pour les relevés de comptes journaliers)	0,05 €/ligne

3 - SwiftNet ⁽³⁾

Abonnement mensuel	111 €
Tarification à la ligne (uniquement pour les relevés de comptes journaliers)	0,05 €/ligne

4 - Autre demande spécifique EDI

Autre demande	Nous consulter
---------------	----------------

Securiban

Frais de mise en place	35 €
Par demande de vérification	0,70 €

- (1) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Prémium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.
- (2) Le certificat signature performance est utilisé dans le cadre d'un abonnement EDI WEB et/ou CAEL Pro Rib Titres.
- (3) Coût de l'abonnement hors frais à l'opération.



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Espèces

Retraits d'espèces hors automates :

- Associations GRATUIT
- Professionnels 2€ Plafond : 10€/mois

Versements d'espèces en agence et sur nos automates de dépôts

- Dépôts d'espèces (tous professionnels dont associations) 2 €
(franchise : 5 dépôts/mois/client)
- Ecart de comptage (tous professionnels dont associations) 5 €
(franchise : 1 écart/mois/client)

Chèques

Frais envoi automatique de chéquier ou de carnet de remises à domicile :

- pli simple GRATUIT
- pli en lettre suivie 9,90 €

Frais envoi de chéquier ou de carnet de remises en agence

5 €

Frais envoi chéquier ou carnet de remises reçu en agence et envoyé au domicile sur demande du client :

- pli simple 2 €
- pli en lettre suivie 9,90 €

Frais destruction de chéquier

7 €

(chéquier reçu en agence et non récupéré par le client au-delà de 60 jours, ou pli avisé non réclamé ou pli refusé par le destinataire)

Commande de carnets de remises de chèques

1 €

Remise de chèques

GRATUIT

Frais d'émission de chèque de banque ⁽¹⁾

15 €/CHEQUE

Confection de lettres-chèques

Nous consulter

Frais de recherche et copie de chèque émis ou reçu

Forfait

13 € HT

+ par chèque

1,75 € HT

Frais d'opposition chèque ou chéquier par l'émetteur

20 €

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte Libre Service Bancaire Locale

10 €/AN

Carte dépôt de fonds

20 €/AN

Carte Mastercard à autorisation systématique

39 €/AN

Carte Mastercard Business

59 €/AN

Carte Mastercard Executive Business/ Business World/
(Débit immédiat ou Débit fin de mois)

155 €/AN

Frais envoi automatique de la carte à domicile par pli simple

GRATUIT

Frais envoi de la carte en agence

5 €

Frais carte reçue en agence et renvoyée au domicile sur demande du client :

- Envoi par pli simple 2 €
- Envoi en recommandé avec avis de réception en France
(frais de poste inclus) 10,40 €
- Envoi en recommandé avec avis de réception à l'étranger
(frais de poste inclus) 20,80 €

Modification des plafonds d'utilisation

- Par Internet ou en agence à la demande du titulaire de la carte
(dans les habilitations de l'agence) GRATUIT
- En agence à la demande du titulaire de la carte
(au-delà des habilitations de l'agence) 10 €

Réédition du code confidentiel

14 €

(1) Gratuité dans le cadre du droit au compte.

Commande ou remplacement de la carte en urgence	16 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration ou volée	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte perdue	12 €

Frais de recherche de documents (Duplicata de relevés BUSINESS)	
Forfait	7,50 € HT
+ par document	1,75 € HT

Demande de justificatif carte y compris télécollecte	20 € HT
--	---------

Recherche sur opération carte débitée (retrait et/ou paiement immédiat ou différé)	10 €
--	------



Bon à savoir !

40% de réduction à compter de la 2^{ème} carte sur un même compte.
Les réductions s'appliquent sur les cotisations les moins chères et sont directement déduites des montants des cotisations.

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte	
- par la banque	
- par le titulaire	
- par l'entreprise	GRATUIT

3 - Retrait d'espèces par carte aux Distributeurs Automatiques de Billets

Retraits ⁽¹⁾ dans les pays de l'Espace Economique Européen ⁽²⁾, en zone euro ⁽³⁾

Caisse Régionale	GRATUIT
Crédit Agricole	GRATUIT
Autres banques zone euro :	1€/RETRAIT
- carte Mastercard Executive Business	A PARTIR
- carte Mastercard Business	DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Retraits d'espèces en devises

Retraits d'espèces en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Carte Mastercard Executive Business/ Business World	GRATUIT
- Autres cartes pro	
• Frais Fixes	5 €/RETRAIT
• Frais variables	3,5% DU MONTANT DE L'OPERATION ⁽⁴⁾
• Frais de change éventuels	

Retraits d'espèces en devises hors Espace Economique Européen

- Carte Mastercard Executive Business/ Business World	GRATUIT
- Autres cartes pro	
• Frais Fixes	5 €/RETRAIT
• Frais variables	3,5% DU MONTANT DE L'OPERATION ⁽⁴⁾
• Frais de change éventuels	

4 - Retrait d'espèces

Relais CA	GRATUIT
-----------	---------

- (1) Retraits en euros ou en devises équivalentes : devise suédoise ou en leu roumain dans l'Espace Économique Européen (conformément au règlement Européen n 1230/2021).
- (2) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.
- (3) La zone EURO couvre 20 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, Îles Canaries, Madère, Andorre et Vatican).
- (4) Des frais de cours de change des réseaux bancaires ou des frais des banques étrangères, indépendants de notre volonté, peuvent être débités.

5 - Paiements par carte

Paiement par carte en euro ⁽¹⁾ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Carte Mastercard Executive Business/ Business World **GRATUIT**
- Autres cartes pros
 - Frais fixes **1 €/OPERATION**
 - Frais variables **3,5% DU MONTANT DE L'OPERATION⁽⁴⁾**
 - Frais de change éventuels ⁽²⁾

Autre paiement par carte ⁽⁴⁾

- Carte Mastercard Executive Business/ Business World **GRATUIT**
- Autres cartes pros
 - Frais fixes **1 €/OPERATION**
 - Frais variables **3,5% DU MONTANT DE L'OPERATION⁽⁴⁾**
 - Frais de change éventuels

6 - Acceptation des paiements par carte en euros

Commission sur chiffre d'affaires

Types de contrats **Nous consulter**

En proximité **Nous consulter**

À distance **Nous consulter**

Option « petit commerçant » : ch. d'affaires CB
< 12000 €/an **3,33 € HT**

Cartes de domiciliation TPE
- Hors AVEM **8,33 € HT**
- TPE AVEM **GRATUIT**

Recherche Remise Monétique (forfait) **12,96 € HT**

Offre 3 X CB
- Commission sur partie crédit **Nous consulter**

Équipements en proximité

Matériels

Smart TPE mobilité ⁽⁵⁾ plus commercialisé Forfait de service à partir de **11,17 € HT /Mois**,
commission en fonction du service et des options.

TPE IP Fixe **Nous consulter**

TPE IP Portable **Nous consulter**

TPE GPRS Fixe **Nous consulter**

TPE GPRS Portable **Nous consulter**

TPE éditeur lecteur de chèques **Nous consulter**

TPE Android Autonome et TPE Android+ **Nous consulter**

- (1) En euros ou en devises équivalentes : devise suédoise ou en leu roumain dans l'Espace Economique Européen (conformément au règlement Européen n°1230/2021).
- (2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliqué au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur www.credit-agricole.fr/ca-aquitaine
- (3) Des frais de cours de change des réseaux bancaires ou des frais des banques étrangères, indépendants de notre volonté, peuvent être débités.
- (4) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°1230/2021 du 14 juillet 2021.
- (5) Smart TPE mobilité fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone ou votre tablette, connectée en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Smart TPE mobilité est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse Régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Smart TPE mobilité avec AVEM *.

* AVEM : Société par actions simplifiée au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé 14 rue Louis Bleriot - CS 10038 - 35172 BRUZ Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

UP2PAY Mobile offre 1ère génération - plus commercialisée depuis juillet 2023

- achat lecteur	29 € HT par lecteur
commission monétique par transaction	1,75 %
- location lecteur (abonnement mensuel)	17 € HT
commission monétique par transaction	Nous consulter

UP2PAY Mobile offre 2nde génération

Paielement à l'usage

Offre avec lecteur : frais d'installation	29 € HT
Offre 100% mobile : frais d'installation	10 € HT
Offre avec lecteur + 100% mobile : frais d'installation	39 € HT
Commission monétique par transaction	1,75 %

Paielement par abonnement

Offre avec lecteur : frais d'installation	29 € HT
Offre 100% mobile : frais d'installation	10 € HT
Offre avec lecteur + 100% mobile : frais d'installation	39 € HT
Abonnement mensuel	15,50 € HT
Commission monétique par transaction	Nous consulter

UP2PAY Fidélité

frais d'installation	150 € HT
offre standard - abonnement mensuel	49 € HT
offre Premium - abonnement mensuel	79 € HT

UP2PAY Caisse Digitale

offre standard (plus commercialisée) - abonnement mensuel	89 € HT
commission monétique par transaction	Nous consulter
offre Pro - abonnement mensuel	99 € HT
commission monétique par transaction	Nous consulter

UP2PAY PAR LIEN

offre ACCESS

- frais d'installation	50 € HT
- abonnement mensuel	Aucun
- tarif lien (*exonération TVA article 261 C 1° CGI)	1 € * / Lien
- commission monétique par transaction	1 % (cartes EEE) / 2 % (cartes hors EEE)

offre STANDARD

- frais d'installation	50 € HT
- abonnement mensuel	10 € HT
- tarif lien (*exonération TVA article 261 C 1° CGI)	0,40 € * / Lien
- commission monétique par transaction	0,60 % (cartes EEE) / 2 % (cartes hors EEE)

UP2PAY Restaurant	Nous consulter
-------------------	----------------

Offre e-commerce (plus commercialisée depuis 2021)

- Offre Téléphone Fax Courrier (TFC) (abonnement mensuel)	16,46 € HT
--	------------

UP2PAY e-transactions ⁽¹⁾

Les services UP2PAY e-transactions (option du contrat d'acceptation)

Offre 1ère génération - plus commercialisée depuis le 01/03/2024

Offre ACCESS

- Abonnement mensuel 17 € HT
- Frais de processing par opération 0,15 €

Offre PREMIUM

- Abonnement mensuel 20 € HT - GRATUIT la 1^{ère} année
- Frais de processing par opération 0,10 €

Les services UP2PAY e-transactions (option du contrat d'acceptation)

Offre 2nde génération (plus commercialisée depuis le 12 mai 2025)

Offre ACCESS

- Abonnement mensuel 17 € HT
- Frais de processing par opération 0,20 €

Offre PREMIUM

- Abonnement mensuel 20 € HT - GRATUIT la 1^{ère} année
- Frais de processing par opération 0,15 €

Offre e-commerce CAWL (commercialisée depuis le 12 mai 2025)

Offre à l'usage

- Commission monétique par transaction *
 - 1,20% (cartes EEE)
 - 2% (cartes PRO)
 - 2,50% (cartes hors EEE)
- Frais de processing par opération 0,20 €

* Si le montant des commissions monétiques n'atteint pas 10€, le client sera facturé de la différence entre les commissions perçues et le montant de 10€.

Offre à l'abonnement

- Abonnement mensuel 24,17 € HT
- Commission monétique par transaction
 - 0,80% (cartes EEE)
 - 1,70% (cartes PRO)
 - 2,20% (cartes hors EEE)
- Frais de processing par opération 0,10 €

Prélèvements SEPA ⁽²⁾ (SDD) ⁽³⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ⁽²⁾ (ICS) auprès de la Banque de France

73,00 €

Susceptible de variation selon tarification de la Banque de France

Pack prélèvement SEPA

soumis à la souscription au préalable du service EDI WEB, transmission des remises, crédit en compte à l'échéance du prélèvement.

ABONNEMENT
MENSUEL
A PARTIR DE 5 €

Prélèvements SEPA ⁽²⁾ télétransmis à l'encaissement ⁽⁴⁾

- traitement à l'unité
 - par prélèvement SDD Core 0,27 €
 - par prélèvement SDD B2B 0,37 €

Traitement des rejets :

- impayé SEPA à la charge du remettant GRATUIT
- rejet technique

(1) L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

(2) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican, Andorre et Royaume-Uni

(3) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(4) Si Transmission EDI WEB, EBICS T ou EBICS TS, SwiftNet.

Prélèvements SEPA (SDD) reçus ⁽¹⁾

Service d'information d'un 1 ^{er} prélèvement SEPA	1,10 €
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais de paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur	GRATUIT
Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B2B	12 €
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE - mise en place	GRATUIT
Révocation, Opposition sur SDD	GRATUIT

Virements émis (Tous Professionnels et Associations)

Les virements SEPA émis vers des pays non membres de l'EEE⁽²⁾ (Royaume-Uni et Suisse)⁽³⁾ sont facturés selon les conditions des virements internationaux

Virement en €	Occasionnel	Occasionnel télétransmis (dont virements instantanés) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Permanent	
Traitement en agence ou Remise / Reception de fichier				
	Agence ou Papier	Internet	EDI ⁽⁴⁾	
Traitement à l'unité ⁽⁶⁾				
- au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- au sein du groupe Crédit Agricole *	7,30 €	0,35 €	0,27 €	1,40 €
- hors groupe Crédit Agricole	7,30 €	0,35 €	0,27 €	1,40 €

* dans toutes les Caisses Régionales du Crédit Agricole

Frais mise en place virement permanent en €	Par Internet	En agence
- vers un compte CA Aquitaine	GRATUIT	GRATUIT
- vers un compte Externe	GRATUIT	GRATUIT

- (1) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican, Andorre et Royaume-Uni.
- (2) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère.
- (3) La Suisse et le Royaume Uni n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 1230/2021, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.
- (4) Si Transmission EDI WEB, EBICS T ou EBICS TS, SwiftNet.
- (5) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL.
- (6) Frais prélevés à chaque virement.

Virements internationaux (y compris virements SEPA de et vers la Suisse et le Royaume-Uni)	Occasionnel Agence	Occasionnel ⁽¹⁾ télétransmis	Permanent
Traitement à l'unité ⁽²⁾	0,10 % du Mt Mini 23,40 € Maxi 76,10 €	0,08 % du Mt Mini 18,70 € Maxi 60,85 €	0,10 % du Mt Mini 23,40 € Maxi 76,10 €

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre 15,60 €

Virement Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)	
- papier	18,70 €
- télétransmis EDI WEB, EBICS T ou EBICS TS, SwiftNet	4,15 €

Facture Acceptée à Échéance (FAE)	
- virement SCT à l'opération (SEPA Crédit transfert)	0,27 €
- frais d'envoi (papier et mail)	FORFAIT 1,15 €
- papier	1 €
- mail	0,05 €



EFFETS DE COMMERCE

Effets à l'encaissement ou à l'escompte

Effet Support papier :	
Traitement par effet	15 €
Effet Télétransmission	
- par EDI WEB, EBICS T, EBICS TS, SwiftNet	0,27 €
- par CAEL Pro Rib Titres	0,27 €
Traitement par effet	
Agio minimum sur escompte	9 €

Effets au paiement

Rejet d'effet sans provision	20 €
------------------------------	------

Autres facturations

Annulation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	20,80 €
Effet impayé	20,80 €
Restitution d'effet impayé	20,80 €
Frais de recherche d'effet	17,33 € HT

(1) Si transmission EDI WEB, EBICS T ou EBICS TS, Swiftnet.

(2) Frais prélevés à chaque virement.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Compte à Composer Agri ⁽¹⁾ : votre gestion au quotidien

SOCLE

Commission de tenue de compte	GRATUIT
Commission sur mouvement débiteur	GRATUIT
Date de valeur sur remise de chèque	J
Date de valeur des effets à échéance	J
L'assurance de vos moyens de paiement : Sécuricompte Agri Plus ⁽²⁾	GRATUIT
Frais opposition sur chèques et cartes	GRATUIT
Mise en place de prélèvement	GRATUIT
Emission chèque de banque	GRATUIT

OPTION

Banque à distance - Offre Professionnels (abonnement)	GRATUIT
EDI WEB	Réduction de 75 % ^(*)
Certificat électronique (hors 3Skey et CertEurope)	Réduction de 50 % ^(*)
Relevé de compte quinzaine E-relevé	GRATUIT
Information solde journalier	GRATUIT
Relevé Aide au bilan (Compta Prêt)	Réduction de 40 % ^(*)
Votre carte de paiement de la gamme Business ou Exécutive débit fin de mois ou immédiat	Réduction de 20 % ^(*)
Vos besoins récurrents financés par une ligne de crédit spécifique : ouverture de crédit en compte (OCCC) ⁽³⁾	
Taux nominal	Etude personnalisée
ADE ⁽⁴⁾ sur montant accordé	Etude personnalisée
Frais de dossier	GRATUIT
Commission d'engagement	0,15 % L'AN
Frais de reconduction de limite	GRATUIT
Commission du plus fort découvert	GRATUIT
SécuriHELP AGRI	1 € /MOIS
Services Experts PLEINCHAMP, météo locale, grandes cultures, élevage, énergie azote	GRATUIT

Niveau de flux annuel confié au Crédit Agricole d' Aquitaine	Cotisation mensuelle TTC à l'offre groupée de service du socle du Compte à Composer	Dont TVA
inférieur à 20 000 €	12 €	0,25 €
jusqu'à 75 000 €	20 €	0,27 €
jusqu'à 300 000 €	25€	0,26 €
jusqu'à 750 000 €	33 €	0,26 €
jusqu'à 1 500 000 €	44 €	0,25 €
jusqu'à 2 500 000 €	49 €	0,25 €
jusqu'à 3 000 000 €	61 €	0,25 €

(*) (1) (2) (3) (4) cf. page suivante

Compte à Composer Pro ⁽¹⁾ : votre gestion au quotidien

SOCLE	
Commission de tenue de compte	GRATUIT
Commission sur mouvement débiteur	GRATUIT
Date de valeur sur remise de chèque	J
Date de valeur des effets à échéance	J
L'assurance de vos moyens de paiement : Sécuricompte Pro Plus ⁽²⁾	GRATUIT
Frais opposition sur chèques et cartes	GRATUIT
Mise en place de prélèvement	GRATUIT
Emission chèque de banque	GRATUIT
OPTION	
Banque à distance - Offre Professionnels (abonnement)	GRATUIT
EDI WEB	Réduction de 50 % ^(*)
Certificat électronique (hors 3Skey et CertEurope)	Réduction de 50 % ^(*)
Relevé de compte quinzaine E-relevé	GRATUIT
Information solde journalier	GRATUIT
Relevé Aide au bilan (Compta Prêt)	Réduction de 20 % ^(*)
Votre carte de paiement de la gamme Business ou Exécutive débit fin de mois ou immédiat	Réduction de 20 % ^(*)
Vos besoins récurrents financés par une ligne de crédit spécifique : ouverture de crédit en compte (OCCC) ⁽³⁾	
Taux nominal	Etude personnalisée
ADE ⁽⁴⁾ sur montant accordé	Etude personnalisée
Frais de dossier	GRATUIT
Commission d'engagement	0,15 % L'AN
Frais de reconduction de limite	GRATUIT
Commission du plus fort découvert	GRATUIT
SécuriHELP PRO	1 € /MOIS

Niveau de flux annuel confié au Crédit Agricole d'Aquitaine	Cotisation mensuelle TTC à l'offre groupée de service du socle du Compte à Composer
inférieur à 20 000 €	12 €
jusqu'à 75 000 €	20 €
jusqu'à 300 000 €	25 €
jusqu'à 750 000 €	33 €
jusqu'à 1 500 000 €	44 €
jusqu'à 2 500 000 €	49 €
jusqu'à 3 000 000 €	61 €

(1) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri ou Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Pro / Agri ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat pour les Comptes À Composer.

(2) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole d'Aquitaine, prêteur. Dans les limites et conditions prévues au contrat OCCC. Les intérêts conventionnels de l'OCCC sont prélevés suivant les conditions contractuelles et ne sont pas inclus dans le forfait.

(4) Garanties suivant les conditions et limites fixées au contrat d'assurance. Pour l'assurance décès emprunteur de l'OCCC, assureurs : CNP IAM (RCS Paris 383024189), CNP Assurances (RCS Paris 341737062) et PREDICA SA (RCS Paris 334028123).

(*) Réduction appliquée sur Conditions Générales de Banque en vigueur lors du prélèvement de la cotisation.

Offres EKO PRO⁽¹⁾

	TTC	dont TVA
Services inclus	Frais tenue de compte actif	6,00 €/mois
	Commission de mouvement ⁽²⁾	
	E-relevé ou relevé de compte (mensuel)	
	Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro RIB)	
	Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma banque)	
	Carte «Professionnel Mastercard» à autorisation systématique et à débit immédiat	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO Pro ou en cas de souscription d'un Compte à Composer Pro associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO Pro. En cas de résiliation de l'offre EKO Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Autres offres groupées de services

Comptes Services Pros non commercialisés ancienne gamme

	Cotisation Mensuelle	
	TTC	dont TVA
PRIMO	21 €	-
UNO/BONUS Découvert <= 159 €	21 €	-
UNO/BONUS Découvert de 160 € à 5350 €	29 €	-
UNO/BONUS Découvert de 5351 € à 11000 €	30 €	-
LIBERO <= 5350 €	21€	-
LIBERO Découvert de 5351 € à 11000 €	25 €	-
Le CSCA Professionnel	26 €	-
Le CSCA Professionnel avec DNC (16000 € Maximum)	35 €	-

Comptes Services Agris non commercialisés ancienne gamme

	Cotisation Mensuelle	
	TTC	dont TVA
PRIMAGRI	23 €	0,01 €
AGRIPLUS Découvert <= 159 €	23 €	0,00 €
AGRIPLUS Découvert > 159 €	31 €	0,01 €
Le CSCA Agriculteur	23 €	0,01 €
Le CSCA Agriculteur avec DNC (16000 € Maximum)	31 €	0,01 €

(1) Voir conditions et limites au contrat et auprès de votre conseiller.

(2) Sont inclus les frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 €. Au-delà de ce seuil, une commission de mouvement de 0,10% sera facturée.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽¹⁾	
- par opération	8 €
- maximum par mois	160 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,30 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	13,40 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	31 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁽²⁾	
- d'un montant ≤ 50 €	30 €
- d'un montant > 50 €	50 €
Chèque payé sur le compte en interdiction bancaire	20,45 €
Déblocage de fonds sur un chèque de plus d'un an	GRATUIT
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽³⁾	
- d'un montant ≤ 20 €	MONTANT DU PAIEMENT
- d'un montant > 20 €	20 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre que défaut de provision	
- Internet	GRATUIT
- En agence	10 €
Frais de rejet de virement faute de provision	GRATUIT
Frais de rejet d'effet au paiement faute de provision	20 €
Ouverture de dossier pour traitement : saisie attribution ou conservatoire reçue, saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT DÛ DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE :
- Frais de saisie	85 € SAISIE VAIN 100 € SAISIE OPÉRANTE

- (1) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision.
- (2) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.
- (3) Gratuités des frais de rejet de prélèvement pour motif sans provision et de la commission d'intervention en cas de nouveau rejet du même prélèvement.



Facilité de caisse

Frais de dossier	GRATUIT
Intérêts débiteurs	NOUS CONSULTER
Commission de plus fort découvert ⁽¹⁾ (prélèvement trimestriel)	0,07 %

Découvert autorisé - par ligne de crédit

(OCC tous professionnels hors Promotion Immobilière)

Frais de dossier pour mise en place Tous professionnels	1 % MINI 300 €
Frais de dossier pour renouvellement Tous professionnels	0,70 % MINI 130 € MAXI 560 €
Commission de plus fort découvert ⁽¹⁾ (prélèvement trimestriel)	0,07 %
Commission d'engagement (ou de confirmation)	0,15 %
Intérêts débiteurs ⁽²⁾	NOUS CONSULTER
Commission d'immobilisation	GRATUIT
Frais de dossier Agil'appro : mise en place et renouvellement ⁽³⁾ - Montant ≤ 50 000 € - Montant > 50 000 €	 120 € 150 €

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	1 % MINI 130 €
Frais de dossier pour renouvellement (forfait)	130 €
Intérêts d'escompte - minimum par effet (agios mini)	NOUS CONSULTER 9 €

Affacturation

Affacturation ⁽⁴⁾ - tarification au forfait	Sur Devis
---	-----------

(1) Assiette = somme du plus fort découvert de chaque mois du trimestre

(2) Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70 % TMCT + 3.79 % où le TMCT = 50 % Euribor 3 mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour de la BCE + 30 % taux des BTAN 2 ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

(3) Hors frais de garantie éventuels.

(4) Crédit Agricole Leasing & Factoring, adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 20001 - 92548 Montrouge Cedex - France Siège social : 12 place des États-Unis - 92120 Montrouge France, Société Anonyme au capital de 195 257 220 Euros. R.C.S. Nanterre 692 029 457. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Société de courtage d'assurances - N° Orias 07 030 220 (www.orias.fr)

Crédit court terme

Frais de dossier à la mise en place	1 %	MINI 300 €	
Frais de dossier à la reconduction annuelle (pour les limites) :			
Escompte financier et CT amortissable	0,70 %	MINI 130 €	MAXI 560 €
Réalisation CT sur billet financier	GRATUIT		
Intérêts	Nous consulter		

Frais de dossier Prêt Express Pro Agri - demande en ligne / Internet 70 €

Crédit moyen terme d'investissements

Frais de dossier Prêt Express Pro Agri	260 €
Frais de dossier Prêt Express Pro Agri - demande en ligne / Internet	130 €
Frais de dossier Crédit moyen terme (hors Agilor)	1 % MINI 550 €
Frais de dossier Crédit Agilor par dossier de financement selon le montant accordé	
• ≤ 5 000 €	105 €
• > 5 000 € et ≤ 100 000 €	155 €
• > 100 000 €	205 €
Frais de dossier Prêt CUMA	200 €
Dossier complexe Crédit MLT	Sur Devis
Taux	Nous consulter

Crédit Bail

Frais de dossier	0,50 % MINI 130 €
Taux	Nous consulter

Autres Financements

Location longue durée flotte de véhicules	Nous consulter
Financement sur lieux de vente Business to Business	Nous consulter

Avals, garanties bancaires et cautionnement

Engagement par signature : garantie à première demande, garantie de bonne exécution, caution de remboursement d'avance, caution de restitution d'acompte, caution douanes, caution fiscale, caution fournisseurs...

Taux de commissionnement	Nous consulter
Mise en place Tous Professionnels	
- frais de dossier	0,55 % MINI 90 €
- dossier complexe	Sur Devis
Mise en place Viticulture (caution France Agrimer)	
- frais de dossier (forfait)	150 €

Frais de mise en place des Garanties bancaires

Hypothèque maritime, aérienne, fluviale	
- mise en place	500 €
Nantissement	
- fonds de commerce	180 €
- parts de société ou d'actions	300 €
- titres ou épargne externe	282 €
- titres ou épargne Crédit Agricole Aquitaine	108 €
- produit d'assurance PREDICA	108 €
- produit d'assurance autre	223 €
Gage meubles corporels sur matériel et outillage	180 €
Cession de créance notifiée	50 €
Gage sur véhicule	75 €
Warrant	75 €

Mainlevées ou modifications de garanties partielles ou totales

Sans avenant*

Sur nantissement de fonds de commerce ou de parts de sociétés, matériel, hypothèque conventionnelle, aérienne, fluviale, maritime, autres garanties 131 €

Sur nantissement de titres ou de contrats d'assurance, gages 30 €

Avec avenant*

par avenant 340 €

* un avenant au contrat de prêt est nécessaire si une caution solidaire reste garante du contrat de prêt après la mainlevée demandée.

Autres frais

Modification sur financement réalisé

- compte payeur, date d'échéance, périodicité, changement d'objet 30 €
- complexe Nous consulter

Réaménagement de prêt (standard et dérogatoire) 1 % DU CAPITAL DÛ
520 € MINI

Duplicata de contrat de prêt ou autre documentt 34,17 € HT

Attestation ou Certificat de prêt 8 €

Réédition du tableau d'amortissement 6,67 € HT

Edition de décompte de remboursement anticipé 29 €

Frais de recherche sur crédit NOUS CONSULTER

Désolidarisation / mutation de prêt (emprunteur)

- pour 1 prêt 340 €
- par prêt supplémentaire 70 €

Transfert de prêt (groupe Crédit Agricole) : par prêt 1% DU CAPITAL DÛ
MINI 520 € MAXI 1 040 €

Opposition à une compagnie d'assurance 66 €

Situation des engagements : relevé Aide au bilan (ex Compta Prêt) 34,17 € HT

Reports d'échéances

tous professionnels 40 €

Frais d'échéance en retard

- mensuelle 22 €
- trimestrielle 31 €
- semestrielle 36 €
- annuelle 41 €

Dénonciation plafond ou limite 30 €

Annulation de dossier après acceptation 135 €



OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse Régionale. Nos Conseillers régionaux de l'Espace International sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Avances en devises

Frais de dossier - mise en place	1 % MINI 125 €
-------------------------------------	----------------

Dépôts à terme en devises

- Frais de dossier à la mise en place - Rémunération	65 € Consulter l'Espace International
---	--

Change

Opération de terme (hors commission de change) - mise en place - modification	65 € 65 €
---	--------------

Commission de change : toutes les négociations de devises supportent - une commission de change de - avec un minimum de	0,05 % 20,65 €
---	-------------------

Change manuel (billets de banque) - Commission d'échange Taux de conversion de la devise - Commission d'opération fixe par bordereau Par compte	3,10 % 5,55 €
---	------------------

Frais de dossier sur opération de Flexigain, Flexiterme - ouverture - tirage - prorogation	65 € 24 € 65 €
---	----------------------

Option - Mise en place - Levée anticipée, modification ou annulation	95 € 95 €
--	--------------

Ordre tournant à cours limite	95 €
-------------------------------	------

Portail Change - Abonnement annuel	86 €
------------------------------------	------

Compte en devise

Frais de tenue de compte	20,40 €
--------------------------	---------

Commission de mouvement mensuelle Professionnels	0,09 % avec mini 7,50 €
--	-------------------------

Aide à l'ouverture d'un compte à l'international

- Zone EUROPE SEPA ⁽¹⁾ - Hors zone EUROPE SEPA ⁽¹⁾	283 € 391 €
---	----------------

(1) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican, Andorre et Royaume-Uni

EXPORT

Moyens de paiements - encaissement/export

Virements en devise ou libellés en euros reçus hors zone SEPA	17,50 €/VIREMENT
---	------------------

Remise de chèques payables sur l'étranger :

- | | |
|--|-----------------------|
| - « sauf bonne fin » (en euro ou en devises) : | 0,15 % ⁽¹⁾ |
| - mini | 27,50 € |
| - « crédit après encaissement » : | 0,15 % ⁽¹⁾ |
| - mini | 47,50 € |
| - maxi | 185 € |
| - frais chèque impayé | 146,70 € |

Effets libres : exportation	0,15 % ⁽¹⁾
	MINI 20,90 € MAXI 117,40 €

Crédits documentaires export

Commission de (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - notification | 0,10 % MINI 130 € |
| - confirmation ⁽²⁾ | Consulter l'Espace International |
| - modification administrative de crédit non échu | 117 € |
| - modification de crédit non échu si CREDOC confirmé | Consulter l'Espace International |
| - transfert de crédit | 0,15 % MINI 364 € |
| - paiement ou négociation (utilisation ou levée de document) | 0,15 % MINI 159 € |
| - examen des documents | 136 € |
| - examen supplémentaire des documents | 77 € |
| - documents irréguliers | 122 € |

Remise documentaire export

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| - Commission d'encaissement | 0,20 % |
| | MINI 61 € MAXI 332 € |
| - Commission d'acceptation | 52 € |

Garanties bancaires reçues

(à première demande et garanties "stand by")

Commission (les faits proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - notification | 0,10 % MINI 135 € |
| - mise en jeu | 0,125 % MINI 200 € |
| - étude de texte | Sur Devis |
| - modification | 117 € |

⁽¹⁾ du montant contre-valeur Euros

⁽²⁾ Aux heures d'ouvertures de votre agence.

IMPORT

Moyens de paiements - paiement/import

Virements en devise ou libellés en euros émis
hors zone SEPA :

- option frais «Share» ⁽¹⁾
 - en agence 0,10% MINI 23,40 € MAXI 76,10 €
 - Télétransmis (EDI WEB, EBICS T, EBICS TS, SwiftNet) 0,08 % MINI 18,70 € MAXI 60,85 €
- option frais «Our» ⁽²⁾
 - mini 22 €
 - + majoration des frais des banques étrangères Réel

Emission de chèques 0,15%
MINI 29 € MAXI 117 €

Effet libre : importation 0,15%
MINI 29,90 € MAXI 117,40 €

Copie de virement Swift 15 €

Les moyens de paiement SEPA utilisables pour les opérations internationales sont explicités dans le chapitre “Moyens et opérations de paiement”.

Crédits documentaires import

Commission de (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :

- ouverture (par trimestre indivisible) de 0,25 % à 0,75 % MINI 135 €
- utilisation ou levée de documents 0,15 % MINI 120 €
- modification (hors montant et durée) 120 €
- modification (montant et/ou durée) de 0,25 % à 0,75 % MINI 135 €
- paiement différé (par mois indivisible) 0,125 % MINI 104 €
- documents irréguliers 147 €

CA-eTrade :

- frais d'installation 275 €
- abonnement mensuel 52 €

Remise documentaire import

- Commission d'encaissement 0,20 %
MINI 61 € MAXI 332 €
- Commission d'acceptation 52 €

Aux conditions ci-dessus peuvent être ajoutés les frais de port et de transmission (frais de Swift) ainsi que les éventuels frais demandés par les banques étrangères.

(1) Seuls les frais du Crédit Agricole d'Aquitaine sont à la charge du donneur d'ordre

(2) Tous les frais y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre

Garanties bancaires émises et Cautionnements

Commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :

- caution primeur	0,75 % flat MINI 150 €
- engagement par trimestre indivisible	de 0,25 % à 0,75 % MINI 135 €
- mise en jeu	0,125 % MINI 224 €
- modification (hors montant et durée)	120 €
- modification (montant et/ou durée)	de 0,25 % à 0,75 % MINI 130 €
- frais de dossier (acte standard)	0,55 % MINI 150 €
- frais de dossier (acte complexe)	0,55 % MINI 317 €
- étude de texte (ou demande sans suite)	280 €
- mainlevée	28 €

Divers

Frais de Swift	23 €
----------------	------

Bon de cession	114 €
----------------	-------

Frais de recherches et d'investigations

Demande de sort, réclamations, frais de recherche et autres interventions	26 €
---	------

Recherches de fonds égarés :

Frais de dossier :	
Europe, SEPA	276,65 €
Europe hors SEPA, autres zones	387,90 €
Intervention du Desk pour la récupération des fonds :	1 ‰ des sommes récupérées :
Europe, SEPA	mini 276,65 €
Europe hors SEPA, autres zones	mini 387,90 €

Fraudes :

Frais de dossier :	
Europe, SEPA	387,90 €
Europe hors SEPA, autres zones	499,20 €
Intervention du Desk pour la récupération des fonds :	1 ‰ des sommes récupérées :
Europe, SEPA	mini 387,90 €
Europe hors SEPA, autres zones	mini 499,20 €

Attestation diverse	22,90 €
---------------------	---------

Renseignements commerciaux à l'international :

Europe, SEPA	166 €
Europe hors SEPA, autres zones	277 €

Frais de courrier rapide :

France	24,17 € HT
Etranger	35 € HT

Renseignement sur compte :

Recherche simple	15 €
Recherche complexe	27,70 €



ÉPARGNE, TITRES ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne disponible

Livret Excédent Trésorerie -Compte Excédent Trésorerie	Nous Consulter
Gestion automatisée de versements des excédents de trésorerie	
- Actilibre Tandem Pro / Agri	4,35 €/TRIM
- Sigmapro / Actilibre	9,45 €/TRIM
Déduction pour Epargne de Précaution (DEP Fiscal)	Nous Consulter
Dépôt à terme (DAT), Compte Investissement forestier (CIFA)	GRATUIT
- Ouverture	Nous Consulter
- Rémunération	
Transfert de compte vers une autre banque (hors CAM) livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque (hors CAM) Compte et Plan Epargne Logement, PEP, LEP.	105 €

Les placements financiers / opérations de Bourse : frais de courtage

Ordre de bourse en France

Pour achat ou vente d'actions, d'obligations ou de droits

	Abonnement	Courtage par ordre		Frais fixes / ordre		Montant minimum	
		CTO-PERI	PEA/ PEA PME	CTO-PERI	PEA/ PEA PME	CTO-PERI	PEA/ PEA PME
Par agence (à titre exceptionnel)	-	1,20 %	1,20 %	6,10 €	-	16 €	-
Par téléphone au 09 88 22 00 00 (choix «bourse»)	-	1,20 %	1,20 %	6,10 €	-	16 €	-
Par Internet InvestStore Initial	GRATUIT	0,55 %	0,50 %	-	-	9,40 €	-
Par Internet InvestStore Intégral	105 €/AN Exonération à partir de 12 ordres/AN	Courtage par ordre					
		CTO	PEA/PEA PME				
			≤500 €	-	-	-	-
		≤1 000 € : 0,99 €	500 < ordres ≤ 1 000 € : 0,18 %				
		> 1 000€ : 0,12 %	> 1 000€ : 0,12 %				

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Services complémentaires d'InvestStore Intégral

	Forfait CTO	Courtage	Montant minimum CTO
Supplément par ordre de bourse par téléphone au 0 970 808 976	12 €		

Warrants 11 €

Service de règlement Différé (SRD)

- ordre d'achat	-	0,018 % du montant de l'ordre par jour de portage	5 €
- ordre de prorogation		0,35 % du montant de l'ordre	20 €

Transfert de compte-titres (hors Crédit Agricole)	133,33 € HT/COMPTE
Transfert de PEA/PEA-PME (hors Crédit Agricole)	MAX 125 € HT
- Par ligne Titres cotés	12,50 € HT
- Par ligne Titres non cotés	41,67 € HT

Droits de garde (facturation semestrielle par compte)

PAR AN

Compte-Titres sans valeur 1,83 € HT

	Valeurs CA	Valeurs Hors CA	Valeurs étrangères
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,079 % HT	0,29 % HT	0,33 % HT
Frais fixes par ligne*	1,79 € HT	4,33 € HT	4,33 € HT
Montant maximum	375 € HT		

En sus, frais de tenue pour compte Titres 19,17 € HT

* gratuits pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Integral

Les droits de garde sont prélevés sur le compte du client semestriellement et calculés sur la valeur des titres comptabilisés à la fin du semestre précédent.

Épargne salariale : PESR CONVERGENCE ⁽¹⁾

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement. Ils sont révisables annuellement au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1er octobre.

Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) et Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif Interentreprises (PER COL-I)	
- Frais d'entrée PEI + PER COL-I	2 %
- Frais tenue de compte (annuel)	199 € HT

Autres services

IFU	
- délivrance	GRATUIT
- duplicata	11 €
Bilan patrimonial	Nous consulter
Relevé de titres	GRATUIT

(1) L'offre PESR CONVERGENCE est un produit packagé associant deux types de plan d'épargne (PEI CONVERGENCE et PER COL-I CONVERGENCE).

Amundi Asset Management - Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 91- 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - France.



Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Mon assurance décès PRO/AGRI ⁽¹⁾ Valeur Prévoyance Multipartenaires ⁽¹⁾	Nous consulter*
Protection revenus PRO ⁽¹⁾ Protection revenus AGRI ⁽¹⁾	Nous consulter*
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽²⁾ - Initiale - Intégrale	Nous consulter*
Protection Travailleur Isolé ⁽²⁾	Nous consulter*
Accordance ⁽¹⁾ : préparation de la retraite ou de la transmission	Nous consulter*
PrediAgri ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie à cotisation périodique	Nous consulter*
FloriAgri ⁽¹⁾ : contrat d'assurance vie multisupports	Nous consulter*

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque professionnelle ⁽²⁾	Nous consulter*
Assurance multirisque agricole ⁽²⁾	Nous consulter*
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés - Complémentaire Santé ⁽²⁾ - Assurances santé collectives ⁽¹⁾	Nous consulter*

Assurance de vos biens professionnels

Assurance Cyber Protection ⁽²⁾	Nous consulter*
Assurance véhicule professionnel ⁽²⁾	Nous consulter*
Assurance des Automoteurs agricoles et de manutention ⁽²⁾	Nous consulter*
SecuriHELP Pro ⁽³⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	12 €
SecuriHELP Agri ⁽³⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	12 €
PACK Pro Nexecur (télésurveillance) ⁽⁴⁾	Nous consulter*

* se rapprocher de son conseiller bancaire Pro-Agri-Viti pour réaliser une étude Assurances ou Prévoyance

- (1) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
- (2) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.
- (3) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.
- (4) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social: 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient»

Autres services

Commande de Kbis	Nous consulter
Commande de statut	Nous consulter
SecuriCOMPTE Pro/Agri ⁽¹⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnel, et les documents officiels)	
SECURICOMPTE PRO	36 €
SECURICOMPTE AGRI	48 €
Coffres (TVA)	
Ouverture coffre (clé perdue/cassée)	433,33 € HT
Dans le cas où le rendez-vous ne serait pas honoré	216,67 € HT
Location coffre saisonnière	A PARTIR DE 9,17 € HT/MOIS
Location coffre annuelle	A PARTIR DE 77,50 € HT/AN

AUTRES SERVICES



Pleinchamp ⁽²⁾ Accès au site www.pleinchamp.com (hors Pleinchamp Pro)	GRATUIT
Tarif de l'abonnement à Pleinchamp Pro - Abonnement sans engagement (coût mensuel)	9,90 €

Pleinchamp Pro est un service d'informations sur les thématiques suivantes :

Météo locale personnalisable	
Analyses et avis d'experts des marchés Elevage	
Analyses et perspectives des marchés Grandes cultures	
Analyses et avis d'experts Energie	
Analyses et avis d'experts Azote	

Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux Clients de Pleinchamp Pro.

* la durée minimale de l'abonnement Pleinchamp Pro est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

(1) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(2) Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 2 632 080 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.



RÉSOUTRE UN LITIGE

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse Service Clients - Crédit Agricole d'Aquitaine - 106 quai de Bacalan - CS 41272 - 33076 BORDEAUX Cedex, ou en allant sur notre site Internet : www.ca-aquitaine.fr

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Predica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA : 53 rue La Boétie 75008 PARIS

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par mail: ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

- soit par voie postale : Le médiateur de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine, M. Xavier De KERGOMMEAUX, médiateur de la consommation- 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Conformément au Code Monétaire et Financier, vous pouvez résilier sans frais votre convention de compte de dépôt, si vous refusez les nouvelles Conditions Générales de Banque applicables avant la date d'entrée en vigueur proposée.

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**

**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**

AQUITAINE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE -
Siège social : 106, quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX - Société coopérative à
capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage
d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le
N° 07 022 491 - RCS BORDEAUX 434 651 246 – N° TVA : FR 16 434 651 246
– IDU : FR234338_01DJRU.



REF 8031327

Pensez à l'environnement, imprimez cette plaquette seulement si nécessaire.